

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2021**

**N° CCAS\_2021DL014**

**Date de convocation** : 19 février 2021

**Affichage du compte-rendu** : 2 mars 2021

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**OBJET : SAAD - COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Muriel PETIT, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Souade KACI), Florence BUACHE (donne pouvoir à Serge BLAIN)

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULATRI

Rapporteur : Alain VIOLLET

L'instruction budgétaire et comptable précise que l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, et d'autre part les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'exécution du budget du SAAD, ainsi que le compte de gestion 2020, ont arrêté les résultats suivants :

L'exécution de la section de fonctionnement en 2020 dégage un excédent égal à **+ 15 980,97 €**.

<b>LIBELLE</b>	<b>PRÉVU</b>	<b>RÉALISÉ</b>
<b>(A) RECETTES</b>	565 832,00 €	514 096,22 €
<b>(B) RÉSULTAT REPORTE</b>		54 333,03 €
<b>(C) DÉPENSES</b>	565 832,00 €	552 448,28 €
<b>(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)</b>		- 38 352,06 €
<b>(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)</b>		15 980,97 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent qui s'établit à **+ 19 162,24 €**.

LIBELLE	PRÉVU	REALISE
(A) RECETTES	25 284,11 €	9 869,10 €
(B) DÉPENSES	25 284,11 €	5 590,97 €
(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE		14 884,11 €
(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)		19 162,24 €

### Intégration des reports (restes à réaliser) :

Pour mémoire, les reports sont des « dépenses engagées non mandatées [...] et (des) recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre ».

Il convient de prendre en compte les « restes à réaliser » de l'exercice 2020 « au titre de l'affectation du résultat », à savoir **0,00 €**.

Les reports ou « restes à réaliser » 2020 se décomposent de la façon suivante :

DÉPENSES	0,00 €
RECETTES	0,00 €
SOLDE DES REPORTS	0,00 €

### Affectation du résultat consolidé :

Deux états extraits du compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale (les états II-I et II-II relatifs aux résultats d'exécution et budgétaires) et deux états extraits du compte de gestion du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (les états B1 et B2 relatifs aux résultats d'exécution et budgétaires) établis par le Trésor Public sont annexés au présent rapport.

Après la prise en compte des résultats consolidés et des « restes à réaliser », il en résulterait financièrement un solde disponible de **+ 35 143,21 €** qui pourrait permettre de financer une partie des dépenses de fonctionnement qui ont été prévues dans le budget primitif 2020.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	15 980,97 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	19 162,24 €
BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	0,00 €
SOLDE DISPONIBLE	35 143,21 €

Le résultat excédentaire d'investissement constituera une recette d'investissement d'un montant de **+ 19 162,24 €** qui sera imputée au compte 001.

Le résultat de la section de fonctionnement de **+ 15 980,97 €**, sur lequel porte la décision d'affectation, pourrait être affecté intégralement au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2021.

### En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **REPORTE** en recettes, le résultat d'investissement au compte 001 de la section d'investissement, soit le montant de 19 162,24 € ;

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Publié le

ID : 069-266910413-20210223-CCAS\_2021DL014-DE



- **AFFECTE** en recettes, la somme de 15 980,97 € au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2021.

**Fiche de calcul du résultat 2020**

Le présent tableau a été réalisé au regard des écritures concordantes entre l'ordonnateur et le comptable public. Il convient de souligner que le compte de gestion a pu être établi et communiqué par le Trésor Public.

**Fonctionnement :**

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	565 832,00 €	514 096,22 €
(B) RÉSULTAT REPORTE		54 333,03 €
(C) DÉPENSES	565 832,00 €	552 448,28 €
(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)		- 38 352,06 €
(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)		15 980,97 €

**Investissement :**

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	25 284,11 €	9 869,10 €
(B) DÉPENSES	25 284,11€	5 590,97 €
(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE		14 884,11 €
(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)		19 162,24 €

**Reports :**

DÉPENSES	0,00 €
RECETTES	0,00 €
SOLDE DES REPORTS	0,00 €

**Affectation du résultat :**

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	15 980,97 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT DONT REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	19 162,24 €
BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	0,00 €
SOLDE DISPONIBLE	35 143,21 €

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Publié le



ID : 069-266910413-20210223-CCAS\_2021DL014-DE